

RAPPORT DES FRAIS DE LOGEMENT AU REVENU SELON LE MODE D'OCCUPATION DES MÉNAGES DANS LES LOGEMENTS PRIVÉS NON AGRICOLES (HORS RÉSERVE), MRC DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE, 2021

	Abitibi	Abitibi-Ouest	La Vallée-de-l'Or	Rouyn-Noranda	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec
Total - Rapport des frais de logement au revenu² - TOUS MODES CONFONDUS	10 710	9 105	19 205	19 250	6 795	65 065	100,0%	100,0%
Moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement	9 625	8 310	16 925	17 130	6 205	58 195	89,4%	83,6%
30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement	1 065	795	2 255	2 080	560	6 755	10,4%	16,0%
30 % à moins de 50 %	810	625	1 555	1 495	415	4 900	7,5%	10,6%
50 % ou plus (au-delà de 100 %)	260	165	705	585	145	1 860	2,9%	5,4%
Sans objet	15	0	25	30	30	100	0,2%	0,4%
Total - Rapport des frais de logement au revenu² - PROPRIÉTAIRE	7 665	6 800	12 050	12 135	5 095	43 745	99,9%	100,0%
Moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement	7 255	6 460	11 275	11 430	4 785	41 205	94,2%	89,9%
30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement	395	340	770	695	295	2 495	5,7%	10,0%
30 % à moins de 50 %	280	240	540	475	225	1 760	4,0%	6,8%
50 % ou plus (au-delà de 100 %)	115	100	230	215	70	730	1,7%	3,2%
Sans objet	0	0	0	0	15	15	0,0%	0,2%

Total - Rapport des frais de logement au revenu² - LOCATAIRE	3 050	2 305	7 150	7 115	1 695	21 315	99,9%	100,0%
Moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement	2 365	1 855	5 645	5 705	1 420	16 990	79,7%	74,3%
30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement	675	450	1 480	1 385	265	4 255	20,0%	25,0%
30 % à moins de 50 %	525	380	1 010	1 020	190	3 125	14,7%	16,4%
50 % ou plus (au-delà de 100 %)	145	65	475	370	75	1 130	5,3%	8,6%
Sans objet	0	0	25	25	0	50	0,2%	0,7%

Notes :

1. Le total pour l'Abitibi-Témiscamingue est la sommation des données de chaque MRC. La somme des arrondis peut ne pas égaler le total ou 100 %.
 2. Frais de logement renvoie au montant total moyen de tous les frais de logements payés chaque mois par les ménages. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (communément appelés frais de condominium), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.
- Données échantillons (25 %).

SOURCE :

Statistique Canada, Recensement de la population de 2021, Tableau 98-10-0247-01.

Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue